



AGENCE THÉÂTRALE ET LITTÉRAIRE TCHÉCOSLOVAQUE  
Vyšehradská 28, Prague 2 - Nové Město

## CONTRAT

Entre le soussigné: Sucesion Manuel ROJAS SEPULVEDA  
représentée par Agencia Literaria Carmen BALCELLS Barcelona

ci-dessous appelé „le Propriétaire”, les Editions ODEON de Prague d'une part  
et Prague  
ci-dessous appelé „l'Editeur”, d'autre part,

il a été convenu et arrêté par l'intermédiaire de DILIA, Agence Théâtrale et Littéraire Tchéco-slovaque, dont le siège est à Prague 2ème, Vyšehradská 28, ce qui suit:

1° Le Propriétaire cède à l'éditeur le droit de traduction et de publication en langue tchèque de l'ouvrage "HIJO DE LADRON"

de Manuel ROJAS  
CELICH UC  
2° Pour prix de cession l'Editeur devra régler à la signature du contrat une avance de US\$ 100,-  
(cent US dollars) en tant qu'à-valoir sur les droits d'auteur qui sont fixés comme suit:

pour un tirage de 3.000 exemplaires un pourcentage de 5% (cinq pour cent) du prix de vente d'un exemplaire broché et 7,5% sept pour cent et demi) au delà de ce tirage de tous les exemplaires publiés, diminué de notre commission d'agence de 10% et des impôts en vigueur en Tchécoslovaquie, payable dans les deux mois suivant la publication du livre.

3° ~~Le solde des droits stipulés ci devant est payable sur relevés de vente semestriels les 30 Juin et 31 Décembre de chaque année, et les règlements se feront dans le cours du mois suivant.~~  
Tous les versements seront effectués au compte de DILIA, Agence Théâtrale et Littéraire Tchecoslovaque, compte No 22116 auprès de la banque „Živnostenská banka", Prague 3ème, Trída Politických vězňů 7.  
XXXXXXXXXXXXXXXXXX Na Příkopě 20, qui se chargera du transfert au propriétaire.

4° Le présent contrat ne prendra effet qu'à dater du jour où le Propriétaire aura reçu l'avance prévue à l'article 2ème.

5° L'Editeur s'engage à faire paraître la traduction de l'ouvrage dans un délai de 1 année 1975 ~~à dater de la signature du présent contrat.~~ XXXXXXXXXXXXXXXXXX au cours de

6° L'Editeur s'engage à imprimer, sur l'envers du frontispice du volume, le titre original de l'oeuvre et de l'auteur ainsi que le nom du traducteur.

7° ~~Les droits de reproduction de l'ouvrage dans les journaux, revues et périodiques imprimés en langue~~ seront partagés par moitié entre le Propriétaire et l'Editeur.

8° Le présent contrat ne pourra être cédé par l'Editeur à un tiers qu'avec le consentement écrit du Propriétaire.

9° La traduction de l'ouvrage sera fidèle et précise. Aucune modification, aucune adjonction, ni coupure ne pourront être faites sans l'autorisation écrite du Propriétaire ou de son représentant.

6 (six)

10° L'Editeur devra faire parvenir au Propriétaire par l'intermédiaire de DILIA..... exemplaires du volume dès sa publication en lui indiquant le chiffre du tirage et le prix de vente d'un exemplaire.

11° ~~Le présent contrat est valable pour une durée de cinq années.~~  
Le présent contrat n'est valable que pour une seule édition.

12° ~~Si l'Editeur laissait s'écouler le délai de six mois après épuisement du volume sans le réimprimer, les droits pour la langue..... reviendraient au Propriétaire qui serait libre d'en disposer au profit d'un autre Editeur.~~

13° Au cas où l'Editeur ne satisferait pas aux conditions ci-dessus énoncées, le Propriétaire aura le droit de résilier ce traité par avis écrit, les sommes déjà acquises lui réstant définitivement. On considère le contrat automatiquement comme nul et non valable, si

- a) l'Editeur n'est pas en mesure de verser l'avance stipulée ci-dessus dans un délai de 3 (trois) mois;
- b) l'ouvrage ne sera pas publié dans le délai mentionné par l'article 5ème;
- c) ~~l'Editeur ne procédera pas à une réimpression dans un délai de six mois après épuisement du volume;~~
- d) dans le cas' où l'Editeur renoncera à son entreprise.

14° Tous les droits qui ne sont pas cédés par le présent contrat, restent la propriété exclusive du Propriétaire.

15° Pour toute contestation pouvant naître à l'occasion du présent contrat l'attribution expresse est faite au Tribunal de Prague.

Fait à Prague le 29 Janvier 1974 en 4 (quatre) exemplaires.

Lu et approuvé par l'Editeur:

Lu et approuvé par le Propriétaire:

ODEON  
NAKLADATELSTVÍ  
KRÁSNÉ LITERATURY  
A UMĚNÍ N. P.  
NÁRODNÍ TRŮDA 36 PRAHA 1

DILIA  
Karel Soušek  
Directeur Général

115 87  
Editions ODEON  
Národní tř. 36  
111 47 Praha 1  
Tchécoslovaquie

Sucesion  
Manuel ROJAS Sepulveda  
représentée par  
Agencia Literaria  
Carmen BALCELES  
Avda. G.M.O. Franco, 580  
Barcelona 11  
Espagne